



Code produit **C0701**  
 Famille **Hygiène du travail**  
 UP **Oui**



# PRÉLÈVEMENT ATMOSPHÉRIQUE DES AGENTS CHIMIQUES

## THÉMATIQUE

Hygiène du travail/Pollution atmosphérique/Évaluation de l'exposition des travailleurs.

## OBJECTIFS

- **Identifier, détecter et doser des agents chimiques dans l'air :**
  - Poussières alvéolaires, inhalables.
  - COV (composés organiques volatils).
  - Aldéhydes, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), acides inorganiques, fumées de soudage, etc.
  - Métaux.
  - Etc.
- **Évaluer l'exposition professionnelle des travailleurs aux agents chimiques dans leur environnement de travail.**
- **Comparer les résultats avec les valeurs limites d'exposition professionnelle.**
- **Formuler des recommandations destinées à réduire l'exposition des travailleurs.**

## PROGRAMME

Idéalement, avant d'avoir recours à des prélèvements atmosphériques, une analyse des risques chimiques devrait être menée afin de déterminer les priorités d'action. Si une telle analyse des risques n'a pas eu lieu et afin de garantir une efficacité optimale des mesurages organisés, une pré-visite est recommandée. Elle permettra de définir une stratégie de mesurage tenant compte :

- Des informations contenues dans les fiches de données de sécurité.
- Des tâches effectuées par les travailleurs.
- Des conditions d'émission des produits (localisation, température, ventilation...).
- Etc.

Une telle approche nous permettra, en collaboration avec le conseiller en prévention interne et le médecin du travail, de déterminer :

- Les groupes d'exposition similaires.
- Les substances à doser.
- Le type de prélèvement à effectuer.
- La localisation et la durée des prélèvements à réaliser.

Lors de l'intervention, des prélèvements seront effectués en mode passif ou actif en fonction des substances à rechercher et des techniques de mesurage. Ils seront ensuite envoyés à un laboratoire d'analyse accrédité. Nous rédigerons le rapport d'intervention en tenant compte des résultats des analyses et des observations faites sur le terrain. Des recommandations ayant pour but d'améliorer l'atmosphère de travail et de diminuer l'exposition des travailleurs seront formulées.

Tout au long de l'intervention, un contact étroit avec le conseiller en prévention interne et/ou le médecin du travail de l'entreprise nous permettra de formuler des recommandations concrètes adaptées à la situation de travail.

**MÉTHODE**

- **Les méthodes de prélèvement et d'analyse** sont conformes au Code Bien-Être - Livre VI - Titre 1<sup>er</sup> - Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.
- **Les valeurs limites d'exposition professionnelle** sont fixées par l'annexe VI.1-1 du Code Bien-Être - Livre VI - Agents chimiques, cancérigènes et mutagènes.

**PUBLIC**

Toutes entreprises utilisant et/ou produisant des agents chimiques.

Toute entreprise confrontée à des produits de dégradation liés à son activité (poussières, COV, fumées de soudage...).

**LIEU D'INTERVENTION**

Au sein de l'entreprise.